

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**DECISION PRISE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.5211-10 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**2023/012 - OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS ENTRE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE ET MORMANT
ASSOCIATION HANDBALL CLUB**

Yannick GUILLO, Président de la communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°2023/18-18 en date du 26 janvier 2023 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de déléguer certaines attributions à Monsieur le Président, dont la signature de conventions de prêt de matériel de la communauté de communes avec les associations et établissements publics,

Considérant, la demande en date du 30 octobre 2023 de Mormant Association Handball Club (MAHBC) à la communauté de communes de la Brie Nangissienne de disposer d'un minibus lui appartenant,

Considérant l'intérêt de mutualiser les mobiliers et matériels,

Vu la convention établie entre la communauté de communes de la Brie Nangissienne et Mormant Association Handball Club (MAHBC) afin de fixer les conditions de prêt d'un minibus,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Président à signer la convention relative à la mise à disposition de ce minibus entre la communauté de communes de la Brie Nangissienne et Mormant Association Handball Club (MAHBC) et tout document s'y rapportant.

ARTICLE DEUX :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Nangis, le 14 novembre 2023

Le Président
Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15 NOV. 2023
ID : 077-247700701-20231114-2023_012-AU

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le **15 NOV. 2023**
ID : 077-247700701-20231114-2023_012-AU